



Projet d'établissement LVA ENSEMBLE

Adopté par le Conseil d'administration du 30 mars 2026 et par l'Assemblée générale du 7 avril 2026

L'IMPULSION

LVA Ensemble
24 avenue Savorgnan de Brazza
48100 Marvejols

04 66 41 79 96
impulsion.ensemble@gmail.com
SIREN : 923 785 7524



“C’est l’impulsion qui fait franchir le premier pas”

Victor Hugo

Histoire de l’Association L’Impulsion et du Lieu de Vie et d’Accueil Ensemble

Après de nombreuses années d’expérience dans le champ de la protection de l’enfance, et dans un contexte marqué par les évolutions législatives récentes, notamment la loi Taquet du 7 février 2022, l’association L’Impulsion a été créée avec la volonté de proposer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des enfants confiés à l’aide sociale à l’enfance.

C’est dans cette dynamique que le Lieu de Vie et d’Accueil (LVA) Ensemble a ouvert ses portes le 1er août 2023. Il se distingue par une spécificité forte : l’accueil de fratries. Ce choix s’inscrit dans une volonté de préserver les liens affectifs entre frères et sœurs, considérés comme essentiels au développement et à la stabilité des enfants.

Valeurs

L’accompagnement proposé au sein du LVA Ensemble repose sur un socle de valeurs fondamentales, qui guident l’ensemble des pratiques professionnelles et structurent le projet éducatif.

L’intervention éducative s’inscrit en premier lieu dans une démarche centrée sur l’intérêt supérieur de l’enfant. Elle vise à prendre en compte la singularité de chaque situation, en adaptant les réponses aux besoins spécifiques de chacun. Le LVA veille également à reconnaître et à respecter la place des parents, en s’appuyant sur leurs compétences et en les associant autant que possible au parcours de leur enfant.

L’accompagnement proposé s’inscrit dans une approche globale, intégrant l’enfant dans son environnement familial, social et institutionnel. Il repose sur un travail de coordination étroit avec l’ensemble des acteurs impliqués, afin de garantir la cohérence et la continuité de son parcours. Le fonctionnement en petit collectif constitue un levier essentiel de cet accompagnement. Il permet :



- d'individualiser les prises en charge ;
- de proposer un cadre de vie à dimension familiale, chaleureux et sécurisant ;
- de favoriser la stabilité des repères ;
- de prévenir les troubles de l'attachement et de limiter les ruptures de lien.

Au quotidien, ces orientations se traduisent par des valeurs incarnées dans les pratiques professionnelles : respect, solidarité, générosité, altruisme, ouverture d'esprit, écoute, persévérance et humilité.

Gouvernance : Assemblée Générale et Conseil d'Administration

L'association L'Impulsion, gestionnaire du LVA Ensemble, fonctionne selon les principes définis par la loi 1901. Elle est administrée par un bureau composé de sept membres élus : un président, un trésorier, une secrétaire et quatre conseillers techniques.

L'Assemblée Générale constitue l'instance décisionnelle principale de l'association. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire afin de statuer sur les orientations générales, les bilans d'activité et les perspectives de développement. Elle peut également être convoquée en assemblée générale extraordinaire lorsque la situation l'exige.

Le bureau assure la gestion administrative, financière et stratégique de l'association. Il veille à la mise en œuvre du projet associatif et garantit le bon fonctionnement du LVA, dans le respect des valeurs portées par la structure et des cadres réglementaires en vigueur.

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) Ensemble s'inscrit dans le cadre réglementaire de la protection de l'enfance, régi par plusieurs textes fondamentaux visant à garantir les droits, la sécurité et le développement des enfants confiés.

Principe de laïcité

Le LVA Ensemble s'inscrit dans le respect du principe de laïcité, garantissant à chacun la liberté de conscience et le libre exercice de ses convictions, dans le respect du cadre collectif. La laïcité assure à toute personne la liberté de croire, de ne pas croire ou de ne plus croire. Elle permet l'expression des convictions individuelles dans le respect de celles d'autrui et dans

les limites fixées par l'ordre public. Ce principe constitue un repère essentiel dans l'accompagnement éducatif, favorisant un cadre neutre, inclusif et respectueux de la diversité des parcours et des identités.

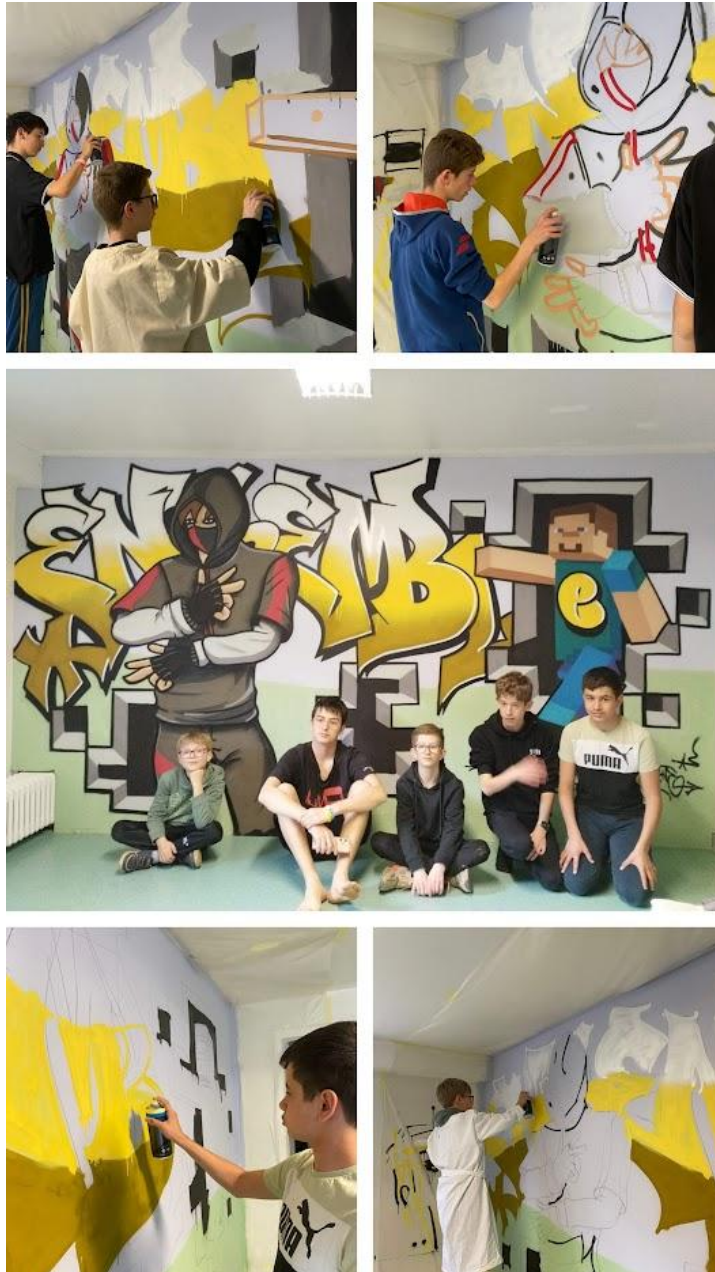


TABLE DES MATIÈRES

I. Le LVA	8
A. Les acteurs	8
1. Public : bénéficiaires - fratries	8
2. Accueil entrée / sortie	9
3. Equipe : présentation, missions, compétences	10
a) Les professionnels	10
b) Les fonctions supports	11
c) Les éducateurs en formation	13
d) Les bénévoles	14
e) La formation des professionnels	15
4. Les familles	15
5. Partenaires	16
6. Réseaux	18
7. Services généraux et partenaires commerciaux	18
8. Financeurs	19
9. Implantation territoriale	20
a. Environnement scolaire	21
b. Environnement médical et thérapeutique	21
c. Accès à l'autonomie	21
d. Activités et vie sociale	22
10. Cadre législatif	22
II. L'accompagnement en LVA	25
A. Identification et réponses aux besoins de l'enfant	25
1. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement	25
2. Ambiance de groupe	26
3. Les temps informels au quotidien	26
4. Le questionnaire bien-être	26
5. Règlement de fonctionnement	27
B. L'accompagnement éducatif : prévention, quotidien, santé, respect et intimité	28
1. Organisation d'une journée type	28
a. Les temps du matin	28
b. Les temps de journée	28
c. Les temps de fin de journée	29
d. Les temps de soirée et de nuit	29
e. Une organisation adaptable	29
2. Santé et accompagnement médical	30

3. Prévention et éducation à la santé	30
4. Situations d'urgence	31
5. Respect et prévention des violences	31
6. Intimité et vie privée	31
C. L'accompagnement pédagogique	32
1. Travail partenarial avec les établissements scolaires	32
2. Travail avec les dispositifs spécialisés et adaptés	33
3. Les objectifs poursuivis	33
D. L'accompagnement thérapeutique	34
E. Les familles : place des parents	35
1. Le maintien des liens parents/enfant	35
2. La restauration des liens parents/enfant	35
F. Communication, secret professionnel	37
1 . Site internet et réseaux sociaux	38
2 . Questionnaire satisfaction des partenaires	39
3 . Les réunions	40
Les réunions internes :	40
Les réunions externes :	41
4 . Les outils	42
III. Les projets et perspectives	44
A. Projets internes	44
1. Les projets institutionnels	44
2. Les projets éducatifs et de participation	45
3. Les projets culturels, sportifs et de loisirs	45
4. Les actions d'ouverture et de valorisation	46
5. Le projet voyage	46
B. Ouverture sur l'extérieur	46
C. Voyages hors les murs	47
D. Autonomie et insertion : perspectives	48
Conclusion	50

I. Le LVA

A. Les acteurs

1. Public : bénéficiaires - fratries

Le lieu de vie peut accompagner au quotidien 7 enfants âgés de 3 à 21 ans en proposant un cadre de vie familial, ce qui rend l'environnement contenant, sécurisant et repérant pour les jeunes. Les enfants sont accueillis dans un environnement favorisant le vivre ensemble.

La spécificité de ce lieu de vie est l'accueil de fratries. Il est essentiel pour nous d'offrir aux enfants d'une même fratrie la possibilité de grandir ensemble dans un cadre contenant et sécurisant. Cet accueil repose sur un accompagnement spécifique : des activités entre frères et sœurs sont favorisées par le biais de médiations et régulations. Pour autant, la singularité de chacun d'entre eux est respectée et ils bénéficient d'un accompagnement individualisé, dans la quotidienneté à travers le « vivre avec » pour leur permettre de trouver leur place au sein de la société.

Les jeunes accueillis ont des profils pouvant comporter divers troubles : carences affectives et éducatives, troubles du comportement, traumatismes divers...

La structure accueille des jeunes sur décision administrative ou par le biais d'un placement judiciaire.

L'équipe travaille autour d'un accompagnement individualisé, en lien avec les 11 droits de l'enfant de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et la charte des droits et libertés de la personne accueillie en lien avec la loi du 02 janvier 2002.



2. Accueil entrée / sortie

L'accueil des jeunes se fait en concertation avec l'équipe qui se réunit pour l'étude des situations. Les critères d'accueil sont les suivants : priorisation d'accueil des fratries, analyse de la situation du jeune et des éléments transmis, compatibilité avec la configuration du groupe existant. L'équipe se prononce au regard de ses propres capacités à mettre en œuvre le projet de l'enfant. Les jeunes lozériens sont accueillis en priorité au sein de la structure, tout en restant ouverts aux autres départements. Concernant l'admission d'un jeune, la discussion est collégiale et la décision finale revient au responsable de la structure.

Pour son accueil, une rencontre est planifiée avec le référent ASE et l'équipe éducative, dans une démarche de partenariat et de dialogue. Le jeune est accueilli sans le groupe pour lui permettre une meilleure appropriation de son nouveau lieu de vie. L'équipe d'accueil est composée d'un éducateur permanent et du référent administratif, défini au préalable.

Ce temps d'accueil est consacré à la contractualisation des documents d'accueil, à la lecture et la signature du livret d'établissement, des chartes et du règlement de fonctionnement. Une visite du lieu de vie et de son environnement est organisée, suivie de la présentation du groupe de jeunes et de l'équipe.

Dans les jours suivants l'accueil, un point sur ses besoins est effectué (bilans de santé, vêture...) Ces moments sont l'occasion de favoriser des temps individualisés et privilégiés avec le jeune.

L'accueil se fait, dans la mesure du possible, en lien avec le calendrier scolaire pour permettre au jeune accueilli une meilleure intégration au sein du lieu de vie et de son établissement scolaire.

En cas de sortie du dispositif, la priorité est donnée, dans la mesure du possible, à une levée de l'accompagnement en fin d'année scolaire pour éviter toute rupture entre l'école, le jeune et son réseau. Un rituel de sortie est mis en place à travers l'organisation d'une fête en présence de l'équipe éducative et du groupe. Ce moment est l'occasion pour chacun de partager des souvenirs. Un cahier de vie, alimenté par des photos et des souvenirs qui ont jalonné son accueil au sein du lieu de vie, lui est offert.

Le maintien du lien après l'accueil est primordial afin qu'ils ne vivent pas ce moment comme une rupture du lien, mais bien comme une évolution du projet de vie. C'est pourquoi l'équipe propose régulièrement aux anciens jeunes accueillis des moments festifs lors d'invitation à des soirées, des repas, des temps forts du lieu de vie... Le maintien de lien peut se faire également par le biais d'échanges téléphoniques.

3. Equipe : présentation, missions, compétences

a) Les professionnels

L'équipe éducative est composée de 5 professionnels : 3 éducateurs permanents et 2 assistants permanents. Des renforts ponctuels peuvent être sollicités. Les professionnels sont diplômés ou non, mais avec une expérience significative dans le domaine de la protection de l'enfance. Ils jouissent d'une grande autonomie et liberté d'action dans la gestion du quotidien et des différents projets. Ils accompagnent les jeunes durant les temps du quotidien, du lever au coucher, pendant les périodes scolaires et hors temps scolaire (week-end, vacances ...). Ils réalisent les différents accompagnements nécessaires au bien-être, au développement et à l'épanouissement de l'enfant (réunions scolaires, accompagnements aux activités extra-scolaires, accompagnements aux devoirs, accompagnements médicaux, accompagnement dans la vie quotidienne...). Les professionnels agissent dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant et sont tenus de garantir leur protection.



b) Les fonctions supports

Fonction administrative

La gestion administrative du LVA est assurée par le responsable de la structure. Il garantit la sécurité juridique et financière, la continuité du fonctionnement quotidien ainsi que la traçabilité des actions, dans le respect du cadre réglementaire et des obligations liées à la confidentialité et à la protection des données (RGPD).

Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes :

- Gestion des parcours et des obligations réglementaires : suivi des admissions, transmission des éléments administratifs aux partenaires, respect des échéances

(bilans, écrits, contractualisation), garant de l'hygiène et de la sécurité des personnes et des biens et du respect des protocoles.

- Gestion des ressources humaines : élaboration des contrats, organisation des plannings, suivi des temps de travail, accès à la formation continue et respect du droit du travail. Une attention particulière est portée au bien-être des salariés, à la stabilité des équipes et à la prévention de l'usure professionnelle.
- Gestion financière : élaboration et suivi du budget prévisionnel, gestion des financements départementaux, négociation budgétaire, contrôle des dépenses et traçabilité comptable, dans le respect du cadre budgétaire.
- Pilotage institutionnel : mise à jour et accessibilité des documents obligatoires (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, contrat de séjour, protocoles). Le responsable assure également le classement et l'archivage des documents dans le respect des obligations légales.
- Relations partenariales et institutionnelles : lien avec les services de l'ASE, les départements et, si nécessaire, les autorités judiciaires. Il répond aux sollicitations des autorités de contrôle et participe aux évaluations internes et externes.

La gestion administrative s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques, visant à garantir la qualité de l'accompagnement et l'adaptation aux évolutions réglementaires.

- **Agent(e) de Service Intérieur** : L'Agent(e) de Service Intérieur (ASI) assure l'entretien des espaces de vie (sanitaires et pièces communes) et a également la charge de l'entretien des chambres des plus petits. L'ASI s'assure que les locaux soient propres et chaleureux.

Par ailleurs, elle gère le stock des produits ménagers, applique les règles d'hygiène avec les techniques d'entretien et d'organisation domestique. Elle collabore au quotidien avec l'ensemble de l'équipe du LVA mais ne participe pas aux réunions. Elle s'inscrit et respecte pleinement le cadre institutionnel et les décisions de la structure, mais n'intervient pas directement auprès des enfants.

- **Psychologue** :

La spécificité de la fonction du psychologue s'articule autour de 2 axes :

- L'accompagnement de l'enfant

Des entretiens individuels sont proposés aux enfants environ 5 fois dans l'année. Il ne s'agit pas de psychothérapie mais de soutien psychologique ponctuel.

Ces entretiens ont pour but de mieux comprendre le fonctionnement des enfants et donc d'aider l'équipe à mieux les accompagner au quotidien.

Des temps collectifs peuvent être partagés permettant une observation plus fine de la vie en collectivité et des comportements inhérents. Il s'agit là aussi d'aider l'équipe à mieux appréhender l'enfant dans toutes ses dimensions.

- L'accompagnement de l'équipe

Auprès de l'équipe, le psychologue participe à la réflexion, pense « l'institution », apporte un éclairage sur la dynamique interne du lieu de vie, s'inscrit dans l'élaboration de projets ou requestionne ceux mis en place. Un des rôles du psychologue est donc d'instaurer un espace de parole, de débat structuré où la parole de l'un peut coexister avec la parole de l'autre. Un temps peut être accordé à l'écoute des situations de tensions ou de conflits intra-professionnels, ainsi qu'à l'analyse institutionnelle. Cet espace permet de favoriser la cohésion des professionnels et de les soutenir dans une recherche de qualité sur leurs pratiques, contribuant sans aucun doute à l'amélioration de la prise en charge des enfants.

c) Les éducateurs en formation

Le LVA s'inscrit dans une dynamique de transmission professionnelle et de formation en accueillant en apprentissage des éducateurs en formation mais également des stagiaires en voie directe, gratifiables ou non. Ces derniers sont accueillis dans le respect du projet du LVA, du cadre réglementaire et des exigences des centres de formation. L'accueil d'un professionnel en formation est envisagé comme un temps d'apprentissage structuré, un apport complémentaire à la réflexion d'équipe, une démarche volontaire et encadrée sans se substituer aux professionnels titulaires. Ces accueils ont pour objectif la transmission des fondements du travail éducatif en LVA, la mise en lien entre apports théoriques et pratiques, l'aide à la construction d'une posture professionnelle, et la participation à la professionnalisation du secteur social. Nous travaillons en lien avec l'Organisme de Formation en Travail Social (OFTS) local afin de faire valoir notre appétence à recevoir des étudiants en formation. Le nombre de professionnels en formation peut être limité en fonction des capacités d'accueil de la structure. Un entretien de recrutement est un prérequis, de même que la signature d'une convention de stage ou d'apprentissage, après accord préalable de l'équipe. La présence d'un professionnel qualifié et référent est indispensable afin de garantir

l'encadrement. À l'arrivée, un temps d'accueil est organisé comprenant la présentation du LVA, de son fonctionnement et de son projet. Est remis à l'éducateur en formation des documents institutionnels essentiels (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, livret d'accueil du stagiaire/ apprenti) ainsi que les différents mots de passes et codes qui lui seront nécessaires à l'obtention des différentes informations dans le cadre de sa pratique, et un badge d'accès à la structure. En outre, l'étudiant a à sa disposition une adresse mail qui lui est dédiée, afin d'échanger avec l'environnement externe à la structure de manière autonome. Une présentation de l'équipe ainsi que des personnes accompagnées est mise en place tout en rappelant les règles de confidentialité à respecter ainsi que le positionnement professionnel à avoir. En ce qui concerne l'encadrement et l'accompagnement professionnel, chacun des arrivants se voit attribuer un référent de stage ou d'apprentissage ayant pour mission de l'accompagner dans son projet de formation, de le soutenir dans l'analyse des situations, d'articuler les attentes du centre de formation et celles du LVA et enfin de réaliser les bilans et évaluations demandées en lien avec son livret de formation. Le tuteur de stage/ maître d'apprentissage accompagne l'étudiant dans les attendus de sa formation, lui fait des retours réguliers sur ses écrits et les valide en veillant au respect de la confidentialité et de la véracité des informations transmises. Le professionnel en formation participe aux actes de la vie quotidienne et aux temps éducatifs. Il observe et rend compte à l'équipe. Il contribue aux réflexions éducatives, participe aux réunions ainsi qu'aux écrits. En effet, les tâches qui lui sont confiées se doivent de respecter son niveau de compétence et le cadre légal sous la responsabilité des professionnels titulaires. Il agit toujours sous la responsabilité d'un professionnel titulaire. Il est soumis au respect de la confidentialité et doit avoir une posture éducative adaptée. Les maîtres de stages ou d'apprentissages doivent entretenir un lien régulier avec les centres de formation (échanges avec les formateurs, suivi des objectifs pédagogiques, participation aux bilans et aux rencontres...). A la fin de sa formation pratique, l'étudiant en formation remplit un questionnaire de satisfaction. Ce retour d'expérience permet à l'ensemble des salariés et à la direction du LVA de se remettre en question sur l'accompagnement proposé aux stagiaires/ apprentis et de perfectionner leur pratique.

d) Les bénévoles

Le LVA reconnaît la richesse de l'engagement bénévole lorsqu'il s'inscrit dans un cadre clair, sécurisé et cohérent avec le projet du lieu. La participation de bénévoles vient en appui du projet du LVA, en complément de l'action des professionnels, sans se substituer aux

missions éducatives assurées par les salariés. L'accueil des bénévoles s'inscrit dans le respect du projet d'établissement, du cadre réglementaire applicable au LVA et des valeurs éthiques de protection des personnes accueillies. Il est soumis à l'accord de la direction et fait l'objet d'un cadrage préalable. Les missions sont définies en amont et peuvent concerner des actions ponctuelles ou un soutien à des projets spécifiques (transferts par exemple). Une convention de bénévolat régit leur intervention, notamment en matière de confidentialité, de sécurité et de posture.

e) La formation des professionnels

Le LVA accorde une importance particulière à la formation et à l'actualisation des compétences des professionnels, afin de garantir la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies. La formation s'inscrit dans une démarche de développement professionnel continu, tenant compte des besoins du public accompagné, des évolutions des pratiques éducatives, du cadre réglementaire et institutionnel. Les professionnels peuvent bénéficier de formations obligatoires (sécurité, premiers secours), de formations spécifiques en lien avec le projet du LVA (relations éducatives, relations fraternelles, gestion de crises, psycho-traumatismes) et de temps d'analyse de la pratique et de réflexion collective. Les actions de formation sont encouragées et organisées dans la mesure des possibilités du LVA, dans un souci d'équilibre entre continuité de l'accueil et montée en compétences de l'équipe, pour tous les professionnels de la structure stagiaires et apprentis également. Les formations peuvent être individuelles ou collectives, imposées par l'employeur : formations obligatoires, repérées suite à un besoin ou à la demande du salarié.

4. Les familles

Les LVA construisent leurs relations avec les familles à partir des principes de la loi 2005, celle de 2007 et le rapport de juin 2020. Ces lois visent à les associer à la prise en charge de leurs enfants tout en composant avec la contrainte judiciaire, celle du placement. Au titre de la protection de l'enfance, le LVA désigne à la fois un lieu de protection mais aussi un lieu de séparation. Le travail avec les familles se doit donc de tenir compte de la différence des points de vue et des intérêts. Il est primordial de ne pas penser les difficultés comme des « résistances parentales » ou « des obstacles » à faire disparaître mais comme des entrées

dans l'univers de l'autre. Une négociation est indispensable même si énergivore. Le travail avec les familles, c'est alors d'associer les altérités.

Par ailleurs, les constantes des familles sont souvent cristallisées autour de difficultés sociales et psychologiques qui contribuent à leur instabilité, à leur fragilité et à leurs souffrances. Ces difficultés ajoutent de la complexité dans le travail avec elles.

Au lieu de proposer une prise en compte des familles qui déresponsabilise et culpabilise, nous leur proposons un travail dont l'essentiel est la circulation de l'information. Au lieu de les considérer comme famille dysfonctionnelle et pathologique, il est important de souligner leurs propres compétences.

5. Partenaires

Le partenariat qui se définit comme l'association d'au moins deux organismes pour mener des actions communes afin d'atteindre un objectif, est primordial au sein de notre structure. En effet, afin de pallier aux limites de nos actions au regard de la composition de l'équipe pluridisciplinaire, la mise en œuvre du projet de vie de l'enfant est pensée avec le soutien de ressources extérieures. Cet ensemble de partenaires se décline comme suit :

- Le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : partenaire de fait, confie le jeune au lieu de vie et d'accueil et assure son suivi durant le temps du placement. L'ASE est le garant du parcours de l'enfant ainsi que l'intermédiaire privilégié entre la famille et le lieu de placement. Il participe activement à la mise en place des différentes actions qui concernent l'enfant, coordonne les droits de visite et d'hébergement ainsi que les différentes rencontres entre l'enfant et sa famille. Enfin, l'ASE organise la réunion de projet pour l'enfant (PPE) ainsi qu'une réunion de synthèse par an.
- Les établissements scolaires : les enfants sont accueillis au sein de la structure qu'à la condition d'être scolarisés. Ainsi, les professionnels du lieu de vie et d'accueil travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires du territoire (maternelle, primaire, collège, lycée, cfa) et assurent le suivi global de la scolarité.

- Institutions spécialisées : en fonction des profils et des besoins du public, l'équipe du LVA peut être amenée à coopérer avec des institutions spécialisées telles que les DITEP ou IME.
- Soins : L'équipe pluridisciplinaire du lieu de vie et d'accueil coopère également avec les centres médicaux psychologiques pour enfants et adolescents. Elle s'appuie également sur les professionnels libéraux tels que psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, neuropsychologues, musicothérapeutes, médecins généralistes et spécialistes afin d'assurer une prise en charge globale de l'enfant.
- La Mairie : Elle exerce une fonction support et permet la mise en œuvre de certains projets éducatifs. De plus, elle peut être amenée à apporter un soutien logistique sur certains événements ou réunions organisées par la structure.
- Actif Formation : assure des missions de conseils individuels ou collectifs, propose des formations à destination des professionnels du LVA.
- Ecole du travail social : le lieu de vie et d'accueil peut accompagner les étudiants en formation sous forme de stage ou d'apprentissage. Deux professionnels de l'équipe ont à ce titre suivi la formation de maître d'apprentissage. Ce partage de connaissance permet à l'équipe éducative de maintenir une veille professionnelle quasi perpétuelle.
- Colonies : Afin de permettre à chaque jeune de pouvoir partir en vacances, des organismes organisant des colonies de vacances sont sollicités chaque été lors des vacances scolaires.

6. Réseaux



Un vaste réseau gravite autour de notre structure œuvrant dans le bien-être des jeunes accueillis.

Le territoire regorge d'un tissu associatif dynamique. Nos actions et accompagnements permettent de participer à la dynamisation du territoire grâce aux clubs sportifs fréquentés par les jeunes, le cinéma local, la bibliothèque de Marvejols, les associations caritatives comme Emmaüs, le Sillon Lauzé etc...

Toujours dans une dynamique d'ancrage local, les entreprises du secteur peuvent être amenées à faire partie de notre réseau notamment pour les jeunes accueillis qui sollicitent des stages pratiques dans le cadre de leurs formations scolaires.

Le parrainage, rendu obligatoire par la loi Taquet, va progressivement être déployé par l'ASE 48. Un réseau associatif de parrains/ marraines pourrait être mis en place pour les jeunes accueillis dans l'objectif de proposer des sorties, activités culturelles et sportives en dehors du lieu de vie.

7. Services généraux et partenaires commerciaux

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'association au quotidien et garantir la continuité du service, un ensemble de partenaires commerciaux interviennent pour le compte de l'Association Impulsion :

Banque : Le Crédit Agricole est la banque partenaire de l'association depuis son ouverture en août 2023.

Afa Multimédia : L'entreprise chargée de la gestion et de la formalisation du site internet. Il collabore à la création de la charte graphique et à l'identité visuelle de la structure.

Assurance : La compagnie d'assurance Areas, assure l'association à travers le contrat multirisque habitation et les contrats des véhicules qu'elle détient.

Comptabilité et Ressources Humaines : Fiducial est le cabinet d'expertise comptable qui nous accompagne depuis l'ouverture de la structure. Une comptable assure le suivi de la comptabilité du LVA et établit chaque année le rapport financier à remettre au service TAC du département. Une chargée des ressources humaines assure le suivi des différentes déclarations concernant l'association et ses salariés. Elle est, entre autres, chargée de rédiger les contrats de travail et de transmettre les fiches de paie au responsable de la structure.

Mutuelle : Malakoff est l'entreprise en charge de la complémentaire santé ainsi que de la prévoyance des salariés de l'association.

Caisse de retraite : Klesia est le Groupe chargé de collecter les cotisations, calculer les points de retraite, procéder à l'analyse des dossiers de demande de retraite et payer les pensions pour le compte de la Fédération Agirc-Arrco.

Médecine du travail : Le groupe EnSanté accompagne la structure, en conseillant le responsable et les salariés par des actions de prévention en santé au travail. L'objectif est de développer des emplois de qualité et de préserver la santé et le bien-être au travail. En Santé propose également des formations à l'ensemble des professionnels de la structure.

Opco Santé : accompagne le responsable et les salariés du LVA au travers d'une offre de services au plus proche de leurs besoins : webinaires, ateliers, catalogue de formation, accompagnement RH, partenariats, financements complémentaires.

Parmi les prestataires précités, ceux implantés localement permettent également un ancrage territorial du lieu de vie.

8. Financeurs

Le ou les départements d'origine de l'enfant sont nos principaux financeurs, de fait la structure est intégralement financée par les finances publiques, à travers le règlement des factures émises par le responsable du LVA. En effet, l'aide sociale est l'une des compétences principales du département. Le versement du prix de journée se fait sur présentation d'une facture déposée via la plateforme Chorus Pro.

La mairie peut également apporter un soutien financier sous forme de versement d'une subvention permettant de financer une partie du projet hors les murs. Par ailleurs, le site internet permet de recevoir des dons.

9. Implantation territoriale

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) Ensemble est implanté à Marvejols (48100), en Lozère (48), idéalement situé entre Clermont-Ferrand et Montpellier (environ 1h30). Cette localisation en centre-ville permet un accès facilité aux ressources du territoire et favorise l'inscription des jeunes dans un environnement social dynamique.

Le territoire offre un maillage de partenaires diversifiés, permettant de soutenir la mise en œuvre des projets personnalisés des jeunes et de favoriser leur inclusion sociale, scolaire et professionnelle.



a. Environnement scolaire

Marvejols dispose d'une offre éducative variée avec :

- 2 écoles maternelles ;
- 2 écoles primaires ;
- 2 collèges ;
- 2 lycées ;
- 1 centre de formation pour adultes.

Par ailleurs, des structures spécialisées sont présentes sur le territoire, telles que :

- un Institut Médico-Éducatif (IME) ;
- un Institut Médico-Professionnel (IMPRO) ;
- un Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD).

Ces dispositifs permettent d'adapter les parcours scolaires et éducatifs en fonction des besoins spécifiques des jeunes accueillis.

b. Environnement médical et thérapeutique

Le LVA s'appuie sur un réseau de professionnels de santé permettant d'assurer un accompagnement global des jeunes. Ce réseau comprend notamment :

- un médecin généraliste ;
- un orthodontiste ;
- un Centre Médico-Psychologique Enfants et Adolescents (CMPEA) ;
- une psychomotricienne ;
- une psychologue ;
- un neuropsychiatre ;
- un pédopsychiatre.

Cette diversité de partenaires permet de répondre aux besoins de santé physique, psychique et émotionnelle des jeunes.

c. Accès à l'autonomie

L'implantation en centre-ville constitue un atout majeur dans le développement de l'autonomie des jeunes. Elle facilite les déplacements, l'accès aux services et la participation à la vie locale, en fonction de l'âge et des capacités de chacun. Les sorties et déplacements sont accompagnés et encadrés par l'équipe éducative.

d. Activités et vie sociale

Le territoire offre de nombreuses opportunités d'activités favorisant l'épanouissement, la socialisation et la découverte :

- une diversité de clubs sportifs (judo, football, karaté, danse, escalade, badminton, gymnastique, etc.) ;
- une médiathèque ;
- un cinéma ;
- une piscine ;
- un espace jeunes destiné aux adolescents, proposant des activités hors temps scolaire ;
- des parcs municipaux ;
- des activités de pleine nature (ski, randonnées, lacs, rivières, montagne, accrobranche, spéléologie).

La proximité de villes comme Millau, Rodez, Montpellier et Clermont-Ferrand permet également l'organisation de sorties culturelles et éducatives, ouvrant les jeunes à d'autres environnements.

Ainsi, l'ancrage territorial du LVA Ensemble constitue un levier essentiel dans l'accompagnement des jeunes, en favorisant leur inclusion, leur autonomie et leur ouverture sur le monde.

10. Cadre législatif

La loi n°2002 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale constitue un socle essentiel. Elle place la personne accompagnée au cœur du dispositif en affirmant ses droits fondamentaux : respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, participation aux décisions

le concernant et accès à une information claire. Elle impose également la mise en œuvre d'outils institutionnels garantissant la qualité de l'accompagnement, tels que le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement ou encore le contrat de séjour.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance renforce la prévention et la coordination des acteurs autour de l'enfant. Elle introduit notamment le Projet Pour l'Enfant (PPE), outil central visant à assurer la cohérence, la continuité et la lisibilité du parcours de l'enfant.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant vient consolider cette approche en mettant l'accent sur la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, la stabilité de son parcours et la sécurisation de son développement. Elle affirme la nécessité d'éviter les ruptures et de garantir un accompagnement adapté et individualisé.

Dans cette continuité, la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite loi Taquet, renforce la protection des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Elle vise notamment à limiter les ruptures de parcours, à sécuriser les conditions d'accueil et à favoriser des solutions adaptées aux besoins affectifs et relationnels des enfants, en interdisant notamment les placements à l'hôtel et en prolongeant l'accompagnement des jeunes majeurs.

Plus largement, ces évolutions législatives s'inscrivent dans un mouvement de transformation du secteur social et médico-social, marqué par une exigence accrue de coordination, d'évaluation des pratiques et d'adaptation aux besoins des publics en situation de vulnérabilité. Les établissements sont ainsi amenés à inscrire leur action dans des logiques de coopération territoriale et d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement.

Ces orientations soulignent également l'importance de préserver les liens familiaux, notamment entre frères et sœurs. En effet, la protection de l'enfance vise non seulement à protéger l'enfant, mais également à maintenir les repères affectifs essentiels à son développement. Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) précise ainsi que les fratries doivent être maintenues ensemble autant que possible, sauf si l'intérêt de l'enfant s'y oppose.

Dans ce cadre, la spécificité du LVA Ensemble, qui repose sur l'accueil de fratries, s'inscrit pleinement dans les objectifs des politiques publiques. En permettant aux frères et sœurs de

grandir ensemble dans un environnement sécurisant et contenant, le LVA favorise la continuité des liens affectifs, soutient la construction identitaire des enfants et limite les effets de rupture liés au placement.

Le LVA Ensemble s'inscrit ainsi dans une démarche respectueuse des droits de l'enfant, attentive à son histoire familiale et soucieuse de préserver les liens qui participent à son équilibre et à son développement.

Le projet du LVA Ensemble repose sur trois axes fondamentaux :

- la sécurisation des parcours à travers un cadre contenant et stable ;
- la préservation et le soutien des liens, notamment au sein des fratries ;
- le développement progressif de l'autonomie et de l'autodétermination des jeunes.



II. L'accompagnement en LVA

A. Identification et réponses aux besoins de l'enfant

1. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

L'objectif principal est d'accompagner au mieux l'enfant dans ses besoins au quotidien.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), est un outil permettant à chaque enfant de s'exprimer sur ses besoins et ses envies.

Plusieurs étapes ont lieu pour l'élaboration de ce PPA :

- 1/ Recueil de la parole de l'enfant dans une démarche de coconstruction
- 2/ Entretien avec la famille
- 3/ Réunion PPA avec les partenaires et l'enfant

Le document reprend des éléments d'anamnèse, le parcours, la situation de l'enfant. Les enfants sont invités à remplir une partie afin qu'ils puissent s'exprimer sur leurs envies, leurs projets, leurs rêves, éventuellement accompagnés par un adulte.

Le PPA favorise une démarche partagée avec les parents dont les avis et souhaits sont sollicités, écoutés et pris en considération dans un second temps. Il appartient alors aux professionnels de les faire émerger et de respecter le point de vue et les aspirations de la famille, tout en garantissant la protection de l'enfant et la réponse à ses besoins fondamentaux. Associer les parents à son élaboration permet également de travailler avec eux leur compréhension des besoins de leur enfant, leur sensibilité à y répondre et leur contribution dans les modalités de réponses aux besoins de leur enfant.

La réunion PPA regroupe les acteurs qui gravitent autour de l'enfant (éducateur référent du LVA, psychologue LVA, référent ASE, partenaires de soin) et l'enfant lui-même. Les acteurs peuvent être sollicités selon la demande de l'enfant et l'appréciation de l'équipe. Réactualisé chaque année, l'équipe le rédige entre 3 et 6 mois avant chaque audience dans la perspective du PPE de l'ASE et de l'audience.

2. Ambiance de groupe

Les réunions d'ambiance de groupe sont organisées une fois par mois, le dimanche matin après le petit-déjeuner. Elles constituent un espace d'expression ouvert à l'ensemble des jeunes accueillis, quel que soit leur âge. Encadrés par les éducateurs présents, les jeunes sont invités à s'exprimer librement sur le fonctionnement du LVA, à formuler leurs remarques, leurs attentes ou leurs propositions. Ce temps favorise leur participation active à la vie collective et contribue au développement de leur capacité à prendre la parole dans un cadre sécurisant. Les échanges sont consignés dans un cahier dédié, tenu par l'un des jeunes. À l'issue de la réunion, le compte rendu est validé par la signature de l'ensemble des participants (jeunes et professionnels), garantissant ainsi la prise en compte et la reconnaissance de la parole de chacun.

3. Les temps informels au quotidien

Hors de toute contrainte organisationnelle, ces temps du quotidien, au cœur de notre accompagnement, sont destinés au bien-être des enfants. La confiance qui naît de ces moments leur permet de s'inscrire de manière positive au sein de leur lieu de vie.

Afin de soutenir une dynamique positive pour chacun, les temps individuels et/ou fratries sont privilégiés.

4. Le questionnaire bien-être

Le questionnaire de bien-être s'inscrit dans le cadre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, qui vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant. Il constitue un outil central du projet d'établissement du LVA « Ensemble » pour recueillir la parole des jeunes accueillis. Il permet d'évaluer leur ressenti dans différents domaines : vie quotidienne, relations, scolarité, santé et droits.

Ce document favorise la participation active des jeunes, conformément au principe de leur association aux décisions les concernant. Il contribue à identifier leurs besoins, leurs difficultés et leurs ressources. Les réponses permettent d'adapter l'accompagnement éducatif de

manière individualisée. Il participe également à la prévention des situations de mal-être ou de risque. Cet outil soutient la continuité et la cohérence du parcours du jeune au sein du LVA. Il renforce la qualité de la relation éducative en valorisant l'écoute et l'expression. Enfin, il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles au service du bien-être des jeunes.

5. Règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement, imposé comme un des 7 outils de la loi 2002-2, vise à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein du Lieu de Vie.

Son application doit permettre de garantir un cadre de vie sécurisant, structurant et respectueux pour l'ensemble des personnes accueillies.

Le règlement de fonctionnement précise les règles de vie collective nécessaires au bon fonctionnement du lieu de vie, tout en veillant à respecter les droits individuels de chaque enfant. Il définit les modalités de la vie quotidienne (horaires, organisation, respect des espaces, utilisation des équipements), les règles de sécurité, ainsi que les principes de respect mutuel entre les jeunes et les professionnels.

Il vise également à prévenir les situations de conflit ou de violence en posant un cadre clair et partagé. En cas de non-respect des règles, des réponses éducatives adaptées sont mises en place dans une démarche de compréhension et d'apprentissage, et non de sanction punitive.

Ce document est présenté à chaque enfant lors de son admission. Il est expliqué de manière adaptée à son âge et à sa compréhension. Les familles en prennent également connaissance. Le règlement peut être réactualisé en fonction de l'évolution des besoins et des situations rencontrées. Il constitue ainsi un support essentiel à la vie collective, favorisant un climat serein, sécurisant et propice au développement des enfants.

B. L'accompagnement éducatif : prévention, quotidien, santé, respect et intimité

L'accompagnement éducatif s'inscrit dans une démarche de prévention, de sécurisation et de développement de l'autonomie, dans le respect du rythme, de l'intimité et des besoins de chaque enfant. L'organisation quotidienne vise à proposer un cadre contenant, rassurant et individualisé, favorisant le développement global des jeunes.

1. Organisation d'une journée type

L'organisation du quotidien au sein du LVA vise à offrir un cadre structurant, sécurisant et contenant, tout en restant adaptable aux besoins, à l'âge et au profil de chaque enfant. Elle constitue un support essentiel de l'accompagnement éducatif, favorisant l'acquisition de repères, le développement de l'autonomie et le bien-être des jeunes.

a. Les temps du matin

En période scolaire, les réveils s'organisent à partir de 7h, en fonction des emplois du temps de chacun, avec un temps minimum de 30 minutes avant le départ. Les enfants sont accompagnés dans les gestes du quotidien (toilette, habillage, petit-déjeuner), favorisant leur autonomie et un démarrage de la journée dans un climat apaisé. Les départs vers les établissements scolaires ou dispositifs adaptés sont organisés avec l'équipe éducative. En dehors des temps scolaires (week-ends et vacances), les réveils sont échelonnés, avec un lever fixé au plus tard à 10h30, afin de respecter les rythmes de chacun tout en maintenant un cadre structurant.

b. Les temps de journée

Les journées sont rythmées par les temps scolaires, les activités éducatives, les temps libres et les moments de vie quotidienne. Les mercredis, week-ends et périodes de vacances permettent la mise en place d'activités variées (sportives, culturelles, créatives), favorisant la socialisation, la découverte et l'expression des jeunes. Des temps calmes d'environ une heure sont instaurés (notamment les mercredis après-midi, week-ends et vacances), permettant aux enfants de se reposer, de se recentrer et de respecter leurs besoins de récupération.

c. Les temps de fin de journée

Le retour au lieu de vie constitue un temps de transition, marqué par le goûter et des échanges informels. Un temps est ensuite consacré aux devoirs, avec un accompagnement individualisé adapté aux capacités de chacun. Les activités extrascolaires peuvent être proposées en fonction des projets des jeunes. Les temps de douche sont organisés entre 18h et 21h, en fonction de l'organisation de la soirée et des besoins individuels. Les temps d'écran sont encadrés et adaptés à l'âge des enfants, dans une logique éducative et de régulation des usages.

d. Les temps de soirée et de nuit

Le dîner peut être proposé entre 18h et 20h, constituant un moment central de la vie collective, favorisant les échanges, la convivialité et le partage. Il est suivi de temps calmes (jeux, discussions, lecture). Pour les plus jeunes, le coucher est ritualisé, notamment par la lecture d'une histoire, favorisant l'apaisement et la sécurité affective. Les horaires de coucher sont adaptés à l'âge et aux besoins :

- pour les enfants de moins de 12 ans : autour de 20h en semaine et 21h le week-end (ajustable selon le profil) ;
- pour les plus de 12 ans : 21h30 en semaine et 22h30 le week-end.

e. Une organisation adaptable

L'ensemble de ces repères peut être ajusté en fonction du profil, des besoins spécifiques et du projet personnalisé de chaque jeune. Cette souplesse permet de concilier cadre structurant et accompagnement individualisé, dans le respect du rythme de chacun.

2. Santé et accompagnement médical

La santé des enfants et adolescents constitue une priorité du LVA. Elle s'inscrit dans une approche globale intégrant les dimensions physiques, psychiques et émotionnelles, en lien avec les familles et les partenaires.

Suivi médical

Chaque enfant bénéficie :

- d'un bilan de santé annuel (notamment via la PMI pour les plus jeunes) ;
- d'une consultation médicale à l'admission ;
- d'un médecin traitant référent ;
- d'un suivi spécialisé si nécessaire (psychomotricité, pédopsychiatrie, orthophonie, etc.).

Les rendez-vous médicaux sont anticipés, ils se font toujours avec l'accord de la famille ou de son représentant légal et peuvent être accompagnés par un éducateur en cas d'indisponibilité de ces derniers.

Traitements et médicaments

L'administration des traitements respecte un protocole strict :

- aucun traitement n'est administré sans ordonnance médicale ;
- les médicaments sont conservés dans un espace sécurisé ;
- une traçabilité rigoureuse est assurée (horaires, doses, signatures) ;
- les représentants légaux et partenaires sont informés si nécessaire.

L'enfant est associé, selon ses capacités, à la gestion de son traitement afin de favoriser son autonomie.

3. Prévention et éducation à la santé

Des actions de prévention sont mises en place en fonction de l'âge des jeunes :

- hygiène et soin du corps ;
- alimentation équilibrée ;
- prévention des conduites à risque ;

- éducation à la vie affective et sexuelle ;
- Apprentissage des gestes de premiers secours.

4. Situations d'urgence

- une trousse de premiers secours est accessible en permanence ;
- les professionnels sont formés aux gestes de premiers secours ;
- en cas d'urgence, les services compétents sont immédiatement sollicités ;
- les représentants légaux et partenaires sont informés dans les meilleurs délais.

5. Respect et prévention des violences

Le LVA veille à garantir un environnement respectueux et sécurisant pour chaque enfant. Toute forme de violence est proscrite (négligence, harcèlement, rejet, manipulation, violence physique...). Les situations sont traitées de manière adaptée :

- intervention immédiate en cas d'urgence ;
- analyse et régulation dans un délai adapté pour les autres situations, dans une démarche éducative ;
- envoi du formulaire de transmission de l'information aux autorités compétentes.

6. Intimité et vie privée

Le respect de l'intimité constitue un principe fondamental de l'accompagnement. Il se traduit par :

- la mise à disposition d'une chambre individuelle quand cela est possible ;
- le respect de l'espace personnel (frapper avant d'entrer) ;
- des sanitaires préservant l'intimité ;
- des espaces permettant des échanges téléphoniques confidentiels ;
- le respect de la vie privée (correspondance, journal intime, etc.).

Une attention particulière est portée à la place de chacun dans le groupe, notamment en fonction des écarts d'âge, afin de garantir un cadre respectueux et adapté.

C. L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique constitue un axe central du projet éducatif. Il vise à sécuriser le parcours scolaire de chaque enfant, à restaurer la confiance dans les apprentissages et à prévenir les situations de décrochage.

1. Travail partenarial avec les établissements scolaires

Un travail étroit et régulier est mené avec les établissements scolaires du territoire (écoles primaires, collèges, lycées).

Cet accompagnement se traduit par :

- Des échanges réguliers avec les enseignants, CPE et directions d'établissement
- La participation aux équipes éducatives, équipes de suivi de scolarisation (ESS) et réunions partenariales
- Un suivi attentif des évaluations, bulletins et absences
- Une vigilance particulière concernant le climat scolaire, les relations avec les pairs et les éventuelles situations de harcèlement
- Un accompagnement aux devoirs adapté aux capacités et au rythme de l'enfant

Nous veillons à maintenir un dialogue constructif et cohérent entre le lieu de vie, l'école et la famille afin d'assurer une continuité éducative.

2. Travail avec les dispositifs spécialisés et adaptés

Lorsque la situation de l'enfant le nécessite, une orientation ou un accompagnement peut être mis en place au sein de dispositifs spécialisés et adaptés tels que :

- DITEP (Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)
- ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
- SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Dans ce cadre, nous :

- Participons aux réunions de coordination
- Ajustons l'accompagnement éducatif en cohérence avec le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou le projet individualisé
- Soutenons l'enfant dans la compréhension de ses difficultés et de ses compétences
- Valorisons ses réussites pour renforcer l'estime de soi

3. Les objectifs poursuivis

L'accompagnement pédagogique poursuit plusieurs objectifs :

- Adapter les parcours scolaires aux besoins spécifiques de l'enfant
- Soutenir les apprentissages et l'organisation du travail personnel
- Restaurer la motivation et le sentiment de compétence
- Développer l'autonomie dans le travail scolaire
- Prévenir le décrochage scolaire
- Favoriser l'orientation choisie et réfléchie

Nous considérons que la réussite scolaire ne se limite pas aux résultats académiques. Elle inclut également :

- La capacité à être en relation
- Le respect du cadre scolaire
- La persévérance face aux difficultés
- La construction progressive d'un projet d'avenir

L'accompagnement pédagogique s'inscrit ainsi dans une dynamique globale visant l'inclusion, la sécurisation du parcours et l'épanouissement de chaque enfant.

D. L'accompagnement thérapeutique

Sans être une institution thérapeutique, le LVA a un effet thérapeutique. La vie quotidienne dans le lieu de vie, le cadre familial qu'il propose, les modèles relationnels qu'il valorise, les repères qu'il propose, tout cela participe d'un effet soignant particulièrement adapté à des enfants en rupture avec leur milieu familial. Chaque enfant a une histoire singulière. Aux prises avec sa souffrance, il va devoir être aidé pour petit à petit devenir acteur de son placement, de son histoire. L'écoute de l'enfant, le recueil de sa parole lui permet de se situer comme sujet, inscrit dans une histoire qui lui appartient. Les thérapies individuelles et/ou de groupe ont lieu à l'extérieur (libéral, CMP) afin de garantir un espace indépendant du lieu de vie pour les enfants. Cet espace-temps leur offre la possibilité de s'exprimer librement en dehors du quotidien et de la collectivité.

E. Les familles : place des parents

Préceptes pour activer le travail avec les familles :

- Refusez toute disqualification, blâme ou jugement

- Collaborer d'emblée

1. Le maintien des liens parents/enfant

Le lieu de vie est un lieu transitoire pour l'enfant où l'un des objectifs est que la séparation ne soit pas synonyme d'une rupture du lien parents et enfants. Lors de cette séparation, l'important est de garantir le maintien des liens parents/enfant. C'est dans la continuité de ces liens que l'enfant se construit, se structure, se développe. Parfois, le lien parents/enfants est inexistant ou rompu. Nous mettons tout en œuvre afin de créer du lien quel qu'il soit. Au sein d'un cadre légal défini.

2. La restauration des liens parents/enfant

Un travail de restauration des liens parents/enfant est également nécessaire. Le temps du placement peut être un moyen de remettre en lien des systèmes familiaux fragilisés. Il s'agit de réhabiliter les liens de l'enfant avec ses parents, de favoriser une évolution vers des positions plus compatibles avec les nécessités de son développement dans la perspective d'un retour en famille sous réserve des décisions judiciaires.

Plusieurs axes de travail avec la famille sont envisagés pour permettre la restauration du lien parents/enfant dans la perspective d'un retour en famille dans de meilleures conditions :

* Le respect des droits des familles

Le travail avec les familles nécessite un changement de regard sur elles. Prendre en compte la famille, la considérer avec dignité et sans jugement quelle que soit son histoire, est un préalable au travail avec elle.

Le respect de l'autorité parentale est considéré comme une assise par le lieu de vie.

L'institution respecte pleinement l'exercice des droits parentaux.

* Un travail de construction d'une alliance famille/ LVA

Le lieu de vie développe avec les familles une démarche d'alliance, ouvre un dialogue continu avec elles, crée peu à peu une confiance qui passe par la transparence de l'établissement, sa cohérence et le respect de ses engagements.

Il existe plusieurs moments privilégiés pour favoriser cette alliance avec elles :

- Visite du lieu de vie à l'arrivée de l'enfant dès que cela est possible
- Moment de transitions lors des départs et retours en DVH
- Appels téléphoniques et échanges de SMS pour les informer sur les évolutions de leurs enfants
- Transmission de photos
- Informations concernant le suivi médical ou tout problème médical
- Activité annuelle (activité culinaire et/ou jeux à partager sur le lieu de vie)
- Temps collectif partagé pour la galette des rois

Travailler le lien famille/LVA est prépondérant à la réussite du placement. Il s'agit de tendre vers une coéducation pour un retour éventuel.

* La participation des familles au projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant

La loi du 2 janvier 2002 rappelle aux professionnels la nécessaire recherche d'un « partenariat » avec la famille. Au sein du LVA, nous procédons à l'élaboration d'un PPA (Projet personnalisé d'accompagnement). Les parents sont associés à la réflexion quant au projet proposé à l'enfant. Puis lors des réunions de synthèse à l'ASE qui ont lieu une fois par an, ils sont invités à y participer. Cette instance est le reflet de l'articulation du travail de l'équipe et des services de protection de l'enfance avec la famille. C'est l'occasion d'entendre les familles et prendre en compte leurs propositions, leurs avis.

* Le soutien à la parentalité

Le réinvestissement des parents dans leur fonction auprès de l'enfant passe par l'accompagnement et le soutien afin que l'enfant puisse retrouver une place dans son milieu

naturel. Le LVA peut se saisir de structures extérieures (salle) afin d'étayer l'accompagnement avec les familles.

Il s'agit également de cerner les compétences des parents, optimiser leurs potentialités mais aussi analyser les interactions familiales (confusion des rôles, emprise, mode relationnels pathogènes...) et de permettre un changement pour une dynamique plus favorable.

* La compréhension du fonctionnement de la famille

Nous nous appliquons à comprendre comment la famille fonctionne ? Quelle est la place de l'enfant dans son ensemble familial ? Faire une carte familiale est un moyen de recueillir des informations qui donnent une image de la famille. Nous utilisons pour cela le génogramme auquel l'équipe a été formée, qui permet de dévoiler un certain nombre de règles, de lever les secrets, de prendre conscience des rôles transmis, de sortir des triangulations...

Cependant, travailler à la requalification des parents n'implique pas pour autant d'envisager le retour immédiat et obligatoire de l'enfant dans sa famille. Sa protection, la co-construction de son avenir le mènera peut-être hors de cette famille. Néanmoins, le maintien et la restauration des liens parents/enfant dans la perspective d'un retour reste le principe et la dissolution des liens, l'exception.

La famille est la ressource principale dans la vie d'un enfant et nous ne pourrions aider l'enfant qu'en travaillant en étroite collaboration avec elle. Le LVA axe ainsi son travail sur la conciliation de la protection de l'enfant et du respect des droits des familles.

F. Communication, secret professionnel

La communication occupe une place centrale au sein du LVA. Elle constitue un levier essentiel pour assurer la cohérence des accompagnements, favoriser le travail partenarial et garantir la continuité des parcours des jeunes accueillis. Les échanges d'informations, qu'ils soient internes ou externes, permettent une meilleure compréhension des situations et une coordination efficace entre les différents acteurs.

Cette communication s'inscrit dans un cadre strictement réglementé par le secret professionnel. Les professionnels du LVA sont tenus de respecter la confidentialité des

informations concernant les enfants et leurs familles, conformément aux obligations légales en vigueur. Le partage d'informations est ainsi limité aux éléments strictement nécessaires à l'accompagnement, et uniquement avec les partenaires concernés, dans le respect de l'intérêt de l'enfant.

Cette articulation entre nécessité de communiquer et obligation de confidentialité garantit un équilibre entre protection des personnes accueillies et qualité du travail en réseau. Elle constitue un fondement éthique et professionnel des pratiques au sein du LVA.

1 . Site internet et réseaux sociaux

Le site internet du LVA constitue un outil central de communication à destination des partenaires extérieurs et du grand public. Il contribue à la visibilité de l'association et à la valorisation de ses actions, de ses projets ainsi que de ses valeurs éducatives.

À ce titre, il permet notamment de :

- présenter le projet d'établissement, les missions et les spécificités du LVA ;
- rendre compte des actions menées et des temps forts de la vie du lieu de vie, dans le respect de l'anonymat ;
- faciliter les échanges avec les partenaires institutionnels et associatifs ;
- diffuser des informations utiles relatives au fonctionnement de la structure ;
- soutenir les démarches de financement (demandes de subventions, appels à dons, mécénat).

Le site internet s'inscrit dans une démarche de transparence et d'ouverture sur l'extérieur, tout en respectant strictement les obligations liées au secret professionnel et à la protection des données personnelles (RGPD). Aucune information nominative concernant les enfants accueillis n'y est diffusée. Les supports visuels sont utilisés uniquement avec les autorisations nécessaires, dans le respect de l'image, de la dignité et de la vie privée des personnes. Le site internet du LVA est accessible à l'adresse suivante : <https://impulsion48.fr/>

Il fait l'objet d'une mise à jour régulière afin de refléter l'évolution des projets et des actions menées. Sa gestion est assurée en lien avec le prestataire Afa Multimédia et le responsable

de la structure, dans le respect des obligations légales et éthiques en vigueur.

Le LVA dispose également d'un compte Instagram, utilisé comme support complémentaire de communication. Ce réseau social permet de valoriser certaines actions et de faire connaître la structure auprès d'un public élargi, tout en veillant au respect strict de l'anonymat des jeunes accueillis et des règles de confidentialité.

2 . Questionnaire satisfaction des partenaires

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement, le LVA met en place un questionnaire de satisfaction à destination de ses partenaires (ASE, établissements scolaires, établissements médico-sociaux, professionnels de santé, institutions spécialisées, etc.).

Cet outil a pour objectifs :

- d'évaluer la qualité de la collaboration et de la communication interprofessionnelle,
- d'identifier les points forts du partenariat,
- de repérer les axes d'amélioration dans la coordination des actions,
- d'ajuster les pratiques professionnelles en fonction des retours recueillis.

Le questionnaire porte notamment sur :

- la qualité des échanges (réactivité, clarté, pertinence des informations),
- la disponibilité et l'implication de l'équipe du LVA,
- la cohérence du travail partenarial autour du projet de l'enfant,
- la compréhension des rôles et des missions de chacun,
- la satisfaction globale concernant la collaboration.

Les résultats sont analysés par l'équipe afin d'engager, si nécessaire, des ajustements dans les pratiques. Cette démarche participative renforce la dynamique partenariale et contribue à garantir un accompagnement cohérent et adapté aux besoins des enfants accueillis.

3 . Les réunions

Les réunions internes :

- Réunion de projet : toute l'équipe ou une partie de l'équipe se réunit autour des projets actuels et futurs.
- GAPP / APP 2 fois par mois (hors vacances scolaires): groupe d'analyse de la pratique professionnelle. Cette réunion est menée par un.e psychologue.

Chaque séance se construit « sur mesure » à partir d'un ordre du jour. Selon la demande du groupe, il peut y avoir alternance entre exposés théoriques, situations institutionnelles, cas cliniques...Il s'agit d'ouvrir aux professionnels un espace de parole sécurisant, de permettre à chacun de faire le point sur sa pratique et de s'en distancier au quotidien, de comprendre les enjeux émotionnels rencontrés dans certaines situations entrant en résonance avec sa propre histoire, de réfléchir à pourquoi certaines situations sont perturbantes, pourquoi nous sommes sourds à certaines problématiques, pourquoi nous sommes dans le passage à l'acte au lieu d'élaborer. Nous réfléchissons à l'impact de ses émotions et échangeons sur la façon dont nous pouvons les réguler. Ces réunions ont vocation à (re)trouver du sens dans son travail, se remettre en question afin d'améliorer progressivement son accompagnement, et à prévenir et déceler le risque d'épuisement professionnel. L'analyse de la pratique de ces réunions est centrée "compétences" car elle valorise les savoir-être et savoir-faire et permet le partage des connaissances et des compétences. Ces temps peuvent servir de régulation d'équipe en renforçant la cohésion intra-équipe, en permettant une communication bienveillante et efficiente, en levant les conflits, incompréhensions, souffrances et difficultés de coopération. Enfin, ce peut être un espace de formation des professionnels.

- Réunion d'équipe : 2 fois par mois (hors vacances scolaires)

Une semaine sur deux l'équipe se regroupe pour faire le point sur les différentes situations, au niveau administratif, organisationnel et relationnel.

- Réunion "Ambiance du groupe" :

Les jeunes accueillis se regroupent une fois par mois, avec les éducateurs présents, pour discuter de la situation actuelle du groupe, des dysfonctionnements. C'est un moment qui permet à chacun de s'exprimer librement.

- Les réunions de Projet Personnalisé d'Accueil :

Tous les ans, les PPA sont revus avec le jeune, l'équipe éducative et les partenaires

- Assemblée Générale :

Les membres du bureau de l'association, composé du président, d'un trésorier, d'une secrétaire et de trois conseillers techniques, se réunissent deux fois par an pour la gestion globale du LVA Ensemble.

- Réunion constellation transférentielle :

Chaque année, pour chaque jeune, tous les professionnels qui gravitent autour de la situation des jeunes sont invités pour échanger sur la prise en charge et pour asseoir davantage la cohésion d'équipe élargie.

Les réunions externes :

- Equipe de Suivi de Scolarisation : cette réunion est chargée d'assurer le suivi des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) concernant les élèves handicapés. Elle a lieu au moins une fois par an afin de procéder à l'évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation et de sa mise en œuvre. Elle a pour mission d'en faciliter la mise en place et d'en assurer le suivi sur la base des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Elle est composée de l'enfant, des parents, de l'enseignant référent, des enseignants, des accompagnants (AESH), du chef d'établissement, du

psychologue scolaire ou de l'Education Nationale, des professionnels de la santé, les professionnels des services sociaux.

- Réunion espaces scolaires : l'équipe éducative rencontre régulièrement et autant que nécessaire les enseignants qui travaillent auprès des enfants accueillis.
- Synthèse : avant chaque audience, l'ASE organise une réunion de synthèse afin de faire le point sur la situation et d'émettre des propositions pour la suite. Le chef de service ASE, le référent ASE, les parents y sont présents
- Audiences judiciaires : Le juge des enfants convoque les parents, le ou les enfants, le référent ASE et parfois le LVA.
- Projet Pour l'Enfant à l'ASE : chaque année, l'ASE invite individuellement les enfants avec ses parents et les partenaires à une réunion de bilan permettant d'établir des objectifs de prise en charge.
- Réunions partenariales : Régulièrement, l'équipe éducative rencontre les partenaires pour la mise en place, la conduite des différents projets et l'accompagnement des jeunes.

4 . Les outils

Pour la communication Interne l'équipe éducative dispose de différents outils :

- Le cahier de transmission pour archiver les informations importantes au bon fonctionnement de l'équipe et la bonne prise en charge du groupe d'enfants. Prochainement il sera remplacé par un format électronique avec Silao.fr
- Les boites mails nominatives pour partager des informations ou documents en toute sécurité
- Le drive afin d'archiver les documents relatif à la prise en charge du groupe
- Les téléphones professionnels
- L'agenda papier permet de noter tous les rendez-vous qui incombent à notre travail

Pour la communication externe :

- Les événements : chaque année, l'équipe éducative organise un événement "ensemble" afin de partager un temps convivial avec les différents acteurs qui participent à la vie du LVA (anciens accueillis, partenaires, amis des enfants, ...). Le LVA participe également à de nombreux événements tels que le marché de Noël, les brocantes, les festives, les lotos...etc
- Le site internet est un support de communication public et large
- Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) afin de mettre en avant des temps forts de la vie du LVA
- Le Canva est un outil informatique permettant de créer des visuels
- Les mails pour échanger des informations ou des documents de façon protégée
- Les téléphones professionnels

III. Les projets et perspectives

A. Projets internes

Le LVA Ensemble s'inscrit dans une dynamique de projets, visant à structurer l'accompagnement des jeunes, à favoriser leur développement et à soutenir leur inscription dans leur environnement social. Ces projets s'articulent à différents niveaux et participent à la cohérence globale de l'accompagnement.



1. Les projets institutionnels

Le projet associatif constitue le socle des orientations portées par l'association L'Impulsion. Il définit les valeurs, les principes d'intervention et les objectifs généraux, qui se déclinent au sein du LVA Ensemble.

Le projet d'établissement (PE) précise les modalités d'organisation, les missions, les pratiques professionnelles ainsi que les perspectives de développement propres au LVA. Il constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs.

Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) s'inscrit au cœur de l'accompagnement éducatif. Il permet de définir, pour chaque jeune, des objectifs individualisés en lien avec ses besoins, ses capacités et son projet de vie. Il est co-construit avec le jeune, sa famille et les partenaires, dans une démarche participative.

2. Les projets éducatifs et de participation

Le projet Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) vise à favoriser la participation citoyenne des adolescents. Il permet aux jeunes de découvrir le fonctionnement des instances locales, de proposer des idées d'intérêt général, de les argumenter et de participer à leur mise en œuvre. Ce projet contribue au développement de l'esprit critique, du sens des responsabilités et de l'engagement citoyen.

Le projet intergénérationnel a pour objectif de favoriser les liens entre les jeunes accueillis et les personnes âgées du territoire. En partenariat avec des structures locales (notamment les EHPAD et la mairie de Marvejols), il permet de créer des espaces de rencontre, d'échange et de transmission, contribuant à lutter contre l'isolement et à valoriser les compétences sociales des jeunes.

Le projet Maison des Associations vise à mobiliser un lieu neutre, extérieur au LVA, permettant d'accueillir différents temps : réunions partenariales, rencontres médiatisées entre les jeunes et leurs familles, ou activités collectives. Ce cadre favorise la neutralité des échanges et soutient certaines modalités d'accompagnement.

3. Les projets culturels, sportifs et de loisirs



Le projet
objectif de
l'accès des
pratiques

culturel a pour
favoriser
jeunes aux
artistiques et

culturelles (cinéma, théâtre, expositions, concerts...). Il vise à développer leur curiosité, leur ouverture d'esprit et leur sensibilité, en lien avec leurs centres d'intérêt et l'actualité.

Le projet sport et loisirs valorise la pratique d'activités physiques et récréatives, en s'appuyant sur le tissu associatif local. Des activités individuelles et collectives sont proposées en fonction des besoins, des capacités et des envies des jeunes (randonnées, activités de plein air, activités nautiques, jeux...).

4. Les actions d'ouverture et de valorisation

Des actions d'auto-financement peuvent être mises en place avec les jeunes afin de soutenir certains projets (notamment les séjours). Ces actions participent à leur responsabilisation, à leur implication et à la valorisation de leur engagement. Elles peuvent prendre différentes formes (marchés, ventes ponctuelles, événements). Par ailleurs, un appel aux dons peut être relayé via le site internet du LVA et le réseau partenarial, afin de soutenir les projets éducatifs et les initiatives portées par la structure.

5. Le projet voyage

Les projets de voyage s'inscrivent dans une démarche d'ouverture sur l'extérieur. Ils permettent aux jeunes de découvrir de nouveaux environnements, de vivre des expériences collectives et de développer leur autonomie. Ces temps constituent également des supports

éducatifs forts, favorisant la cohésion de groupe, la prise d'initiative et la création de souvenirs structurants.

B. Ouverture sur l'extérieur

Les ouvertures sur l'extérieur occupent une place essentielle dans l'accompagnement proposé au sein du LVA. Elles permettent aux enfants de multiplier les expériences, de faire des rencontres variées et de s'inscrire progressivement dans un environnement social élargi. À l'échelle locale, les enfants participent régulièrement aux ateliers et aux activités proposées par les structures du territoire, telles que la médiathèque du Gévaudan ou encore le café associatif du Sillon Lauzé. Ces temps favorisent l'accès à la culture, la socialisation et le développement des centres d'intérêt de chacun. Cette dynamique d'ouverture se traduit également par la participation à différentes activités: les clubs sportifs, permettant le développement physique, l'esprit d'équipe et le respect des règles; les événements organisés par la ville, favorisant l'ancrage territorial et le sentiment d'appartenance; l'espace jeunes, lieu de socialisation adapté aux adolescents, les clubs et activités culturelles, en encourageant la créativité et l'expression personnelle, les sorties cinéma et théâtre permettant l'ouverture culturelle, les fêtes de village, moment de convivialité et de participation à la vie locale. Ces expériences contribuent à renforcer les compétences sociales des enfants, à soutenir leur autonomie et à favoriser leur inclusion dans la vie citoyenne.

C. Voyages hors les murs

Comme évoqué précédemment, les projets développés au sein de la structure permettent aux enfants de vivre des expériences de socialisation en dehors du cadre du Lieu de Vie et d'Accueil. Dans cette dynamique, les séjours extérieurs occupent une place centrale dans notre projet d'établissement. Le voyage constitue en effet un outil privilégié de l'accompagnement éducatif, pleinement intégré à notre démarche.

Ces temps de séjour représentent de véritables espaces éducatifs, favorisant à la fois le bien-être psychique, l'ouverture culturelle et la découverte de nouveaux environnements. Ils participent également à la reconstruction et au renforcement des liens fraternels, notamment à travers le partage d'expériences et de souvenirs communs positifs.

À titre d'exemple, les enfants ont bénéficié d'un séjour de dix jours à Paris en avril 2024, puis d'un voyage de quinze jours à La Réunion en avril 2025. Ces expériences continuent aujourd'hui d'être mobilisées par les enfants dans leurs échanges, témoignant de leur impact durable dans leur parcours.

Dans la continuité de ce projet, un séjour itinérant au Canada est prévu en juillet 2026. Les enfants sont pleinement impliqués dans sa préparation : ils participent aux recherches sur le pays (culture, sites d'intérêt, activités), mais également à la construction concrète du projet, notamment à travers leur engagement dans des actions de financement.

Ainsi, les voyages hors les murs s'inscrivent comme un axe structurant de notre accompagnement, favorisant à la fois l'autonomie, la responsabilisation, l'ouverture au monde et la valorisation des compétences des enfants accueillis.



D. Autonomie et insertion : perspectives

L'accompagnement vers l'autonomie constitue un axe fondamental du projet du LVA. Il vise à préparer progressivement les jeunes à leur future vie d'adulte, en tenant compte de leur âge, de leurs capacités et de leur parcours.

Au quotidien, les enfants sont accompagnés dans l'apprentissage des gestes de la vie courante : hygiène, gestion de leurs affaires personnelles, participation aux tâches domestiques, organisation du temps et respect des engagements. Ces apprentissages s'inscrivent dans le « vivre avec » et favorisent l'acquisition progressive de repères et de compétences.

Pour les plus grands, un travail spécifique est engagé autour de la gestion d'un budget, des déplacements, des démarches administratives et de l'accès aux droits. Des mises en situation concrètes sont privilégiées afin de favoriser des apprentissages transférables dans la vie quotidienne.

Dans cette perspective, le LVA accorde une attention particulière au développement de l'autodétermination des jeunes. Il s'agit de leur permettre de faire des choix, d'exprimer leurs besoins et de participer activement aux décisions qui les concernent, afin de renforcer leur pouvoir d'agir et leur capacité à se projeter dans l'avenir.

L'insertion sociale et professionnelle est également accompagnée à travers :

- la réflexion autour du projet scolaire et professionnel ;
- la recherche de stages ;
- la découverte des métiers ;
- le développement des compétences sociales et relationnelles.

Dans une logique de projection et d'ouverture, plusieurs actions peuvent être mises en œuvre ou développées :

- la mise en place d'un projet appartement, permettant une première expérimentation de la vie en autonomie ;
- l'accompagnement au passage du permis de conduire, facilitant la mobilité et l'insertion ;

- la création d'un espace de rencontre favorisant le maintien des liens familiaux dans un cadre adapté ;
- l'accès à des dispositifs de formation professionnelle en lien avec les projets des jeunes.

En lien avec les partenaires, l'équipe veille à sécuriser les parcours et à anticiper les sorties du dispositif, notamment à l'approche de la majorité. Cet accompagnement vise à permettre à chaque jeune de devenir acteur de son projet de vie et de s'inscrire durablement dans la société.

Conclusion

Le projet d'établissement du LVA Ensemble s'inscrit dans une volonté affirmée de proposer un accompagnement global, individualisé et respectueux des besoins fondamentaux de chaque enfant accueilli, dans le cadre de la protection de l'enfance. Il traduit un positionnement professionnel fondé sur la prise en compte de la singularité des parcours, la reconnaissance des ressources des enfants et de leurs familles, ainsi que sur une approche éducative ancrée dans le quotidien.

À travers un cadre de vie à dimension familiale, contenant, sécurisant et structurant, le LVA offre aux enfants et adolescents des repères stables, indispensables à leur développement. La spécificité de l'accueil de fratries constitue un axe central du projet. Elle permet de préserver des liens affectifs essentiels, de soutenir la continuité des relations et de limiter les effets de rupture liés au placement. Dans cette dynamique, les projets de voyage occupent également une place importante, en favorisant l'ouverture sur l'extérieur, la découverte de nouveaux environnements et la création d'expériences collectives structurantes pour les jeunes. Cette orientation s'inscrit pleinement dans les recommandations des politiques publiques en matière de protection de l'enfance, qui reconnaissent l'importance des liens fraternels dans la construction identitaire et affective des enfants.

L'accompagnement proposé repose sur une approche globale et pluridimensionnelle, articulant les dimensions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales. Il vise à sécuriser les parcours, à restaurer la confiance des enfants dans les relations et les

apprentissages, et à favoriser leur développement global. Les temps du quotidien, au cœur du « vivre avec », constituent un support privilégié de la relation éducative et permettent un accompagnement au plus près des besoins.

Le travail mené s'inscrit également dans une dynamique partenariale forte. La collaboration avec les familles, les services de l'aide sociale à l'enfance, les établissements scolaires, les professionnels de santé et l'ensemble des acteurs du territoire constitue un levier essentiel pour garantir la cohérence des interventions et la continuité des parcours. La place accordée aux familles, dans une logique d'alliance et de coéducation, participe à soutenir les liens et à accompagner les évolutions possibles du projet de l'enfant.

Par ailleurs, le LVA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles. Les temps de réflexion collective, d'analyse de la pratique et de formation permettent d'ajuster les accompagnements, de questionner les postures professionnelles et de répondre de manière adaptée aux situations rencontrées, souvent complexes.

L'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion constitue un enjeu majeur du projet. Il s'agit de permettre à chaque jeune, en fonction de son âge et de ses capacités, de développer des compétences personnelles, sociales et professionnelles, afin de devenir progressivement acteur de son parcours et de construire un projet de vie singulier et réaliste.

Dans cette perspective, le LVA accorde une place centrale au développement de l'autodétermination des jeunes. Il s'agit de leur permettre d'exprimer leurs besoins, de faire des choix et de participer activement aux décisions qui les concernent. Cette démarche vise à renforcer leur pouvoir d'agir, leur confiance en eux et leur capacité à se projeter dans l'avenir. Ainsi, le LVA Ensemble ne se limite pas à être un lieu d'accueil. Il se positionne comme un espace de vie, de reconstruction et de transformation, où chaque enfant peut trouver des repères, restaurer une sécurité affective et envisager l'avenir avec davantage de confiance.

À ce titre, l'association L'Impulsion incarne cette dynamique en soutenant des parcours parfois fragilisés et en accompagnant chaque enfant vers la construction de son avenir. Le LVA Ensemble s'inscrit dans cet élan, en donnant à chacun l'impulsion nécessaire pour se reconstruire, se projeter et trouver progressivement sa place dans la société.

